

PERMIS
... signé par le Ministre Ann Breault (le 4 juin 1996)
autorisant «M. Donald Boudreau, technicien en architecture,
à effectuer des travaux d'investigation sur place afin de déterminer la structure du bâtiment
original»

Ministère des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation

Loi sur la protection des lieux historiques

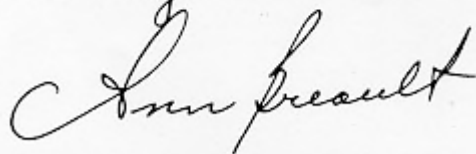
PERMIS

En vertu des dispositions de la Loi sur la protection des lieux historiques, le Comité de développement de la Maison Otho-Robichaud de Neguac (Nouveau-Brunswick) a signifié son intention d'entreprendre l'activité suivante à la Maison Otho-Robichaud.

- autoriser M. Donald Boudreau, technicien en architecture, à effectuer des travaux d'investigation sur place afin de déterminer la structure du bâtiment original.

Le présent permis est donc attribué pour l'activité susmentionnée.

Fait le *4 juin* 1996.



Ann Breault
Ministre des
Municipalités, de la Culture et de l'Habitation